

COURSON-MONTELOUP

NUMÉRO 15 - DÉCEMBRE 2012

BULLETIN MUNICIPAL



Sommaire	2
Éditorial	3
Le blason en gypserie	4
La chasse à proximité des habitations	5
Interdiction de consommation d'alcool sur le domaine public ·	5
L'inscription sur les listes électorales	6 et 7
Le rapport sur l'eau 2011	8 et 9
Un nouvel assainissement collectif pour les habitants de La Roncière	9
« À vos Marques ! Prêts ? Papiers ! »	10 et 11
Le processus du recyclage du papier	12 et 13
Mise à jour des règlements de collecte et des déchetteries du SICTOM	14
Peines et sanctions encourues références	
Interdictions /infractions peines et sanctions	15
La cassettes orange prend sa retraite	15
Les bouchons d'Amour	16 et 17
Virus de l'hiver : avec ou sans les mains	18
Comment se transmettent les virus saisonniers	19
Union nationale des Combattants de Canton de Limours	20
L'Entente Sportive de Marcoussis	20
Nature et Citoyenneté	20
Association Sportive de Courson-Monteloup	21
Navigo se bonifie	21
Le Tennis Club de Courson-Monteloup	22
La fête du village	23
Une retraite bien méritée	23
Avec l'Automobile Club de l'Ouest	24
Rentrée scolaire 2012/2013	25
La brocante	26
Forum des Associations	26
Le trentenaire des journées des plantes et La légion d'Honneur pour leurs promoteurs	27
Ils sont nés	28
Elles nous ont quittés	28
Calendrier	28

HORAIRES D'OUVERTURE
DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi de 16h à 18h

Vendredi de 15h à 17h

Samedi de 9h à 11h45

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Il y a quelques jours, dans le cadre de la remise des « 91 d'Or » organisée par le MEDEF, la CCI et l'Agence pour l'économie de l'Essonne, récompensant les pépites essonniennes pour leurs parcours et réussites remarquables, j'ai eu le plaisir, en ma qualité de Vice-Président de la CCPL en charge du développement économique, de remettre un trophée à une entreprise limourienne importante, implantée sur notre territoire depuis plusieurs décennies, lauréat dont la candidature avait été présentée par notre Communauté de Communes : l'entreprise THALES, l'un des piliers de l'industrie française, leader mondial d'équipements destinés à l'aéronautique, l'espace et la défense et dont les radars ornent les crêtes de notre paysage local...

Cette distinction venait récompenser l'engagement exceptionnel de Thalès en matière d'innovation, facteur de prospérité économique et de progrès technologique. D'ailleurs, cette entreprise figure depuis quelques jours, au palmarès des 100 entreprises les plus innovantes dans le monde (2012 Thomson Reuters).

Mais bien d'autres entreprises, moins prestigieuses et de taille plus modeste, mais sûrement directement utiles à notre vie quotidienne, sont à côté de chez nous : artisans, sociétés de services, commerçants, dont le professionnalisme (voire le talent) éprouvé et la proximité constituent des atouts précieux pour notre territoire.

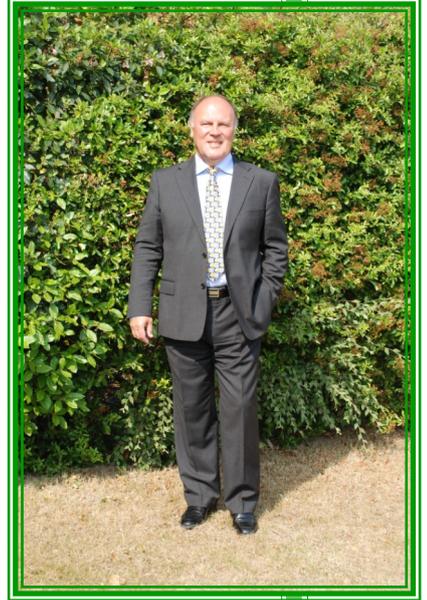
Des savoir-faire parmi lesquels nous saluons dans cette édition : le talent de notre Plâtrier Staffeur, récemment installé dans l'une de nos communes voisines, qui en réalisant en gypserie notre blason communal, nous montre l'expression raffinée d'un métier d'art et, aussi, le succès des fameuses Journées des Plantes de Courson qui viennent de célébrer leur 30^{ème} anniversaire, dont le développement maîtrisé par la Communauté Fustier/de Nervaux contribue au rayonnement médiatique du village et du monde de l'horticulture.

Bien d'autres talents sont à découvrir : je vous incite à les découvrir vous-mêmes...

Enfin, je termine mon propos en vous invitant à relever un défi : un challenge que nous, Montelupins et Coursonnais, aimons bien et savons relever lorsqu'il s'agit d'une performance collective exprimée par un score calculé par habitant : cette fois-ci, nous allons nous mobiliser pour remporter le jeu-concours proposé par le SICTOM en déposant le plus de vieux papiers possibles dans les bornes d'apport volontaire (n'hésitez pas à vous emparer des papiers de votre lieu de travail ou de vos amis et parents!) et permettre ainsi à la caisse des écoles de notre commune de recevoir sa prime de fin d'année...

Noël approche ; je vous souhaite à tous, y compris aux enfants, de bonnes fêtes de fin d'année et je ne doute pas du savoir-faire du père Noël pour distribuer les cadeaux, ni de celui des habitants pour festoyer et faire bombance dans chaque maison de notre village !

Avec mes sentiments dévoués
Alain ARTORÉ
Maire de Courson-Monteloup





Le blason de la commune est désormais ancré dans le mur de la salle polyvalente de la mairie : un artisan plâtrier staffeur du territoire l'a sculpté et ciselé en réalisant un bas-relief de gypserie.

La gypserie est l'art de réaliser un ouvrage, souvent décoratif (corniches, moulures, ornements, bas-reliefs), en plâtre, en 3 dimensions in-situ. Il s'agit d'un travail effectué directement sur place et l'ouvrage est unique : il n'est ni moulé, ni reproduit en série.

La gypserie est originaire de Provence et utilise exclusivement le plâtre (matière naturelle à l'état de poudre blanche provenant de la cuisson du gypse, dont on trouve de nombreux gisements dans cette région). Le terme gypserie est une francisation du terme provençal « gipparié » qui n'avait pas d'équivalent en français ; en provençal, plâtre se dit « gip » et l'artiste qui met en œuvre les gypseries est dénommé « gippier », parfois francisé en « gypier ».

La gypserie se distingue du stuc, dont la technique date de l'Antiquité et qui est un enduit teinté dans la masse, à base de chaux (mélangée avec diverses poudres) permettant de reproduire l'aspect de la pierre de taille ou encore du marbre. Le stuc fut très apprécié dans l'Égypte ancienne, puis par les Grecs et les Romains.

Le staff apparut au XIX^{ème} siècle. Élément de plâtre armé de filasse ou de toile de jute, il est employé pour la réalisation d'ouvrages en série, préfabriqué en atelier, puis posé sur un autre site.

Félicitations à notre artiste pour son œuvre.



Un habitant de La Roncière s'est inquiété auprès de la mairie de la présence d'un chasseur en arme, face à sa maison, de l'autre côté de La Charmoise. Interrogés par le Maire de la Commune, les Présidents de chasse concernés sur notre territoire ont confirmé que leurs chasseurs respectaient la distance de 150m par rapport aux habitations. Cette prescription correspondrait à la portée de fusil.

Il convient de remarquer que ni le Préfet, ni le Maire ne peuvent interdire la chasse, mais ils peuvent néanmoins réglementer l'usage des armes à feu pour des raisons de sécurité strictes.

Les habitants de la Commune qui pourraient se sentir menacés ou inquiétés par la présence de chasseur en arme à proximité de leur habitation sont invités à le signaler en mairie : l'opportunité d'un arrêté municipal réglementant le tir en direction des habitations sera alors examinée.



Il est généralement interdit à toute personne, placée à portée de fusil des stades, lieux de réunions publiques et des habitations particulières, ainsi que des bâtiments et constructions dépendant des aéroports, de tirer en leur direction.

Sur notre territoire, la Fédération de chasse compétente est :

« La Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines [FICEVY](http://www.chasse-ficevy.com/) ; site internet : <http://www.chasse-ficevy.com/>

Interdiction de consommation d'alcool sur le domaine public

Un arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool sur le domaine public a été signé le 9 octobre 2012.

La consommation excessive de boissons alcoolisées par des individus seuls ou en réunion sur les espaces publics (voie publique, parking, place, aménagements publics) de la village est source de désordres, de nuisances sonores, et donc de doléances des riverains, principalement en période nocturne.

Cette situation favorise en soirée et la nuit la constitution de groupes dont il convient de prévenir l'émergence et la turbulence.

Outre l'atteinte à l'ordre et à la tranquillité publique, la consommation excessive de boissons alcoolisées pèse sur la santé des adolescents et des adultes qui s'y adonnent.

L'augmentation du ramassage de verres brisés et canettes dans certains endroits du village, notamment dans l'abribus situé place de la mairie, et la présence de tous ces débris, à proximité immédiate de l'école municipale, constituent un réel danger pour la sécurité de chacun, agents communaux, piétons et enfants.

En conséquence, un arrêté municipal interdit dorénavant la consommation de boissons alcoolisées sur la place de la mairie et ses abords (abribus, parking, rue des étangs de Cocagne et du Parc) tous les jours entre 18h et 6h du matin.

Tout manquement à ces dispositions constitue une infraction contraventionnelle de 1ère classe entraînant une amende de 38 euros.

Nota : La consommation excessive de boissons alcoolisées entraînant des troubles du comportement, des nuisances sonores, peut constituer les éléments d'une ivresse publique et manifeste. Infraction de 2ème classe entraînant une amende maximale de 150 euros.

Par ailleurs, il est rappelé que la loi interdit l'usage et le trafic de produits stupéfiants (tels que cannabis, cocaïne, héroïne, crack, etc...).

Les modalités pour s'inscrire sur les listes électorales (source : Ministère de l'Intérieur ; site internet : <http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/L-inscription-sur-les-listes-electorales>)



Principe :

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin ;
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes) ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile ;
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle on est assujéti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans ;
- Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois ;
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujéti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Comment s'inscrire ?

- Soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées ;
- Soit par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées ;
- Soit par internet, en utilisant le télé-service proposé par mon-service-public.fr (pour 2000 communes aujourd'hui).

Quand s'inscrire ?

Mis à part quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin.

Principe : avant le 31 décembre

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter en 2013, il faut donc s'inscrire au plus tard **le 31 décembre 2012**.

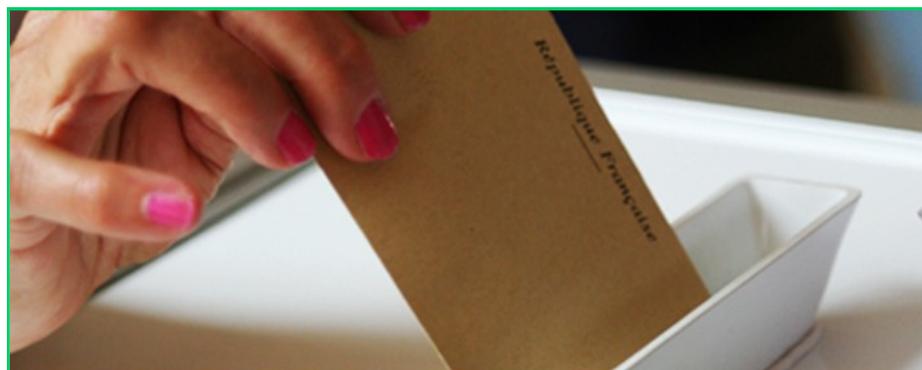
Cas particuliers : inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1er janvier,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- Acquisition de la nationalité française après le 1er janvier,
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.



Documents à fournir	Précisions et cas particuliers
Formulaire d'inscription	Disponible en mairie ou en ligne
Pièce d'identité	<p>La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité).</p> <p>Elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'1 an.</p> <p>Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)</p>
Justificatif de domicile	<p>Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois - S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent - S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune - Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans





Le syndicat intercommunal pour l'adduction d'eau potable de la région d'Angervilliers dont notre commune est membre, vient de produire son rapport réglementaire sur le prix et la qualité du service public d'eau

potable pour l'exercice 2011.

Sont concernées les communes d'Angervilliers, de Briis-sous-Forges, Bruyères-le-Châtel, Courson-Monteloup, Fontenay-les-Briis, Longvilliers, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Saint-Maurice-Montcouronne, Val-Saint-Germain, Vaugrigneuse et partiellement Saint Chéron.

La population desservie regroupe 16 788 habitants, représentant 5 696 abonnés (dont 225 pour notre commune).

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VÉOLIA ; celle-ci assure le bon fonctionnement des installations, gère les abonnés (relève des compteurs, accueil des usagers, facturation et traitement des doléances client, met les branchements en service, entretient et assure le renouvellement des branchements, canalisations, compteurs, équipements électromécaniques, installations électriques, ouvrages de traitement. Elle procède aussi aux recherches de fuite.

En 2011, 371 722 m³ ont été prélevés en nappe souterraine au captage de Saint Cyr sous Dourdan, soit seulement 22,14 m³/habitant. Les importations d'eau provenant du SIE de la région du Hurepoix (Limours) se sont élevées à 610 742 m³ (soit une diminution de 12,8 % par rapport à 2010). Le volume total d'eau potable dont a disposé le syndicat a été ainsi de 982 464 m³ (soit 58,52 m³/habitant), sur lesquels 38 406 m³ ont été exportés et 944 058 m³ ont été mis en distribution. Le volume distribué, se répartit en consommations comptabilisées (678 415 m³), en consommations sans comptage (en particulier incendie) : 13 000 m³, en pertes (fuites) : 247 643 m³ et en volume de service (vidanges, purges, lavages de réservoir...) : 5 000 m³.

Pour apprécier la performance d'un réseau de distribution, on calcule son rendement, savoir le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution.

Plus le rendement est élevé, moins les pertes par fuite sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués.

Le décret du 27/01/2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée.

En France, environ 100 m³/habitant sont prélevés tous les ans pour la production d'eau potable. Les réseaux de distribution présentent des pertes par fuites de 25 % en moyenne. Ces pertes peuvent atteindre 40 % par endroit : 41 % à Nîmes, 35,5 % à Avignon, 31,7 % à Rouen, 26,7 % à Toulon.

A l'opposé, le meilleur score est enregistré à Paris (3,5 %), Rennes (5 %), Reims et Tours (10 %), puis Limoges (11,7 %). Le taux de fuite de notre syndicat ressort à 25,2 %, ce qui le situe dans la moyenne nationale.



Les fuites d'eau impactent la ressource en eau. Réduire les pertes constitue un enjeu écologique ; réduire les pertes, c'est :

- diminuer les prélèvements sur les milieux aquatiques naturels, déjà fragilisés par la pollution et l'accentuation de la demande,
- éviter de gaspiller l'énergie nécessaire au pompage et à la production de l'eau potable,

- réduire la quantité de produits chimiques utilisée pour rendre l'eau potable.

Le Grenelle de l'environnement comporte des dispositions incitatives afin d'améliorer le rendement des réseaux :

- d'ici à fin 2013, l'ensemble des services d'eau devra disposer d'un descriptif de leur réseau (ouvrages de transport et de distribution d'eau potable),
- en cas de pertes supérieures à un taux fixé par le nouveau décret du 27/01/2012 prenant en compte les caractéristiques du service et la disponibilité de la ressource en eau, les services devront mettre en place un plan d'action qui comprendra, si nécessaire, un programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau.

En l'absence de descriptif ou de plan d'action, la redevance « prélèvement de l'agence de l'eau » sera doublée.

Concernant les travaux engagés par le délégataire en 2011, il convient de signaler le renouvellement de 260 m de canalisation en fonte (diamètre 150) à La Roncière, sur le territoire de Courson-Monteloup, soit un investissement de 135 000 € HT environ.

Le nombre de branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur s'élève encore à 1 543 (sur un nombre total de 5 822), soit 26,5 % ; Il est prévu de procéder au remplacement de 24 branchements / an.

Le prix du service de l'eau potable comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable ;

les composantes de la facture d'un usager de 120 m³ se présentent comme suit au 31/12/2011 :

Exploitant	217,62 €
Collectivité	39,23 €
Redevance pour prélèvement sur la ressource d'eau	9,34 €
TVA	14,64 €
Total TTC	280,83 €



Soit un prix théorique / m³ pour un usager consommant 130 m³ : 2,34 € TTC

Les contrôles sanitaires effectués lors des prélèvements ont permis de vérifier les conformités bactériologiques et physico-chimiques (avec un taux de conformité de 100 %).

Un nouvel assainissement collectif pour les habitants de La Roncière

Aujourd'hui, les eaux usées des habitants de la Roncière sont assainies soit de manière autonome (par des fosses septiques et bacs à graisse dans les meilleurs des cas), soit par une micro station pour les résidents du lotissement de l'Horloge.

Ces systèmes d'épuration sont devenus obsolètes et ne permettent plus d'assurer les rendements épuratoires suffisants pour la préservation du milieu naturel, notamment notre rivière La Charmoise qui souffre de la pollution générée par des rejets d'eaux usées.

En collaboration avec le SIVOA (Syndicat de l'Orge Aval) auquel ont été transférées leurs compétences assainissement, les communes de Fontenay Les Briis et de Courson-Monteloup ont donc souhaité la mise en place, à l'horizon 2014, d'un système d'épuration collectif constitué de réseaux d'assainissement sous voirie et d'une station d'épuration. Afin de mettre en œuvre ce projet, des investigations préalables sont nécessaires, comme la réalisation d'une enquête sur chacune des propriétés du hameau de la Roncière.

Ces enquêtes ont pour objectif :

- d'identifier ou valider tous les points d'eaux usées (évier, lavabos, wc, lave-linge),
 - d'identifier ou valider toutes les évacuations d'eaux pluviales (gouttières, grilles, siphons extérieurs),
 - d'identifier ou valider les traitements spécifiques (bac à graisses, fosses, ...),
- et de vérifier la séparation des eaux usées et des eaux pluviales.

Une fois ces informations recueillies, un schéma des installations privées pourra être établi. Il permettra d'évaluer les travaux à réaliser sur domaine privé pour connecter chaque habitation au futur réseau d'eaux usées du domaine public.

Aussi, le SIVOA va missionner début 2013 le groupement d'entreprises Lyonnaise des Eaux/Quantitec afin que ces enquêtes soient réalisées sur chacune des propriétés du hameau de la Roncière. Chaque usager concerné recevra donc un courrier pour la prise de rendez-vous.

Une réunion publique intercommunale à laquelle est invité chaque habitant du hameau de La Roncière se tiendra le **vendredi 14 décembre 2012 à 20h30 à la salle de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL)** de Briis sous Forges pour donner de plus amples explications.

Parce que la préservation de l'environnement est plus que jamais d'actualité, le SICTOM du Hurepoix (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères qui regroupe 47 communes de l'Essonne y compris Courson-Monteloup, soit 105 645 habitants) organise une grande action de sensibilisation sur le tri et le recyclage.

QUAND ? Du 1er novembre 2012 au 1er mars 2013.

QUI ? Les particuliers, les écoles, les entreprises et les collectivités du territoire.

QUOI ? Le papier de bureau, les journaux, les prospectus, les magazines.

Dans les années 80, seuls les journaux et magazines se recyclaient, compte-tenu d'une capacité industrielle de désencrage limitée. Grâce au progrès technologique, depuis 2010, tous les papiers se trient et se recyclent, du cahier d'école à l'enveloppe à fenêtre.

Tous sont recyclables, inutile de les déchirer en mille morceaux avant de les jeter. Bien au contraire, ils n'en seront que plus difficilement recyclables. Attention toutefois, certains documents sont à conserver impérativement du fait d'obligations légales (quittances de loyer, contrats, relevés de comptes, fiches de paie...)

Avec 14,5 % de papiers dans nos ordures ménagères, les papiers constituent le premier déchet recyclable. Mais seulement 43 % des papiers que nous consommons sont recyclés.

Où ? Dans les 178 bornes d'apport volontaires (celles de notre commune sont situées rue des Etangs de Cocagne, près de la station d'épuration).

POURQUOI ? Parce que seulement moins d'un papier sur deux est trié pour être recyclé.

Tous les papiers se recyclent

trions nos papiers, ils seront recyclés

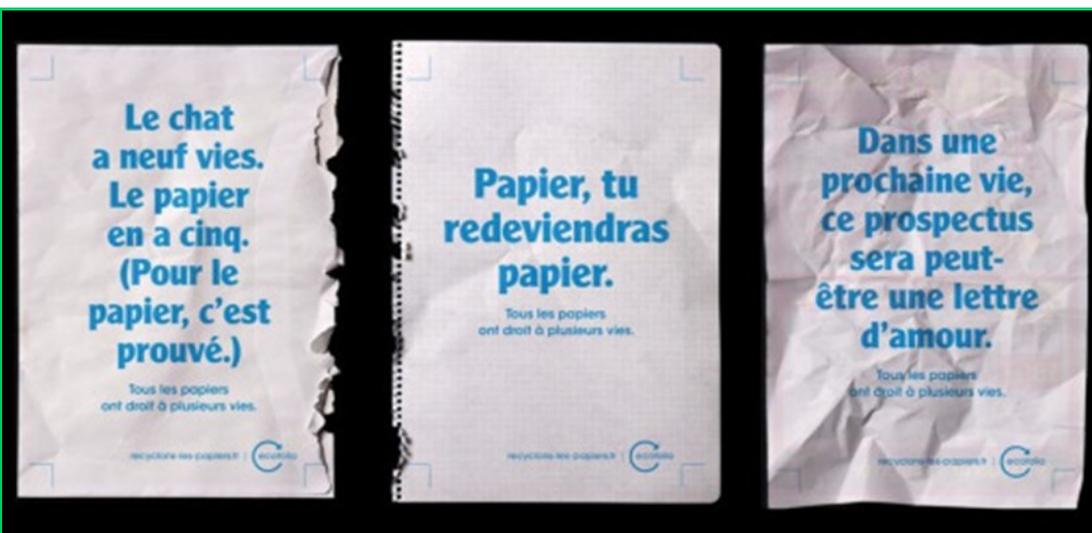
Inutile de les comprimer, de les froisser, de les déchirer. Eviter les papiers spéciaux (carbone, aluminium, sulfurisés, photos, papiers peints, mouchoirs) et papiers au contact d'aliments.

ecofolio.fr | Tous les papiers ont droit à plusieurs vies.

SICTOM
du HUREPOIX

Les cinq vies du papier

Ce qui se recycle dans le papier, c'est la fibre de cellulose. La cellulose est une substance contenue dans les cellules végétales, et qui constitue l'élément principal de la pâte à papier. La fibre cellulosique qui compose le papier peut se recycler jusqu'à cinq fois pour faire du papier journal, et un peu plus pour faire du carton. Ces fibres peuvent être utilisées, en fonction de leurs caractéristiques, dans quatre grandes catégories de produits : papiers graphiques, emballages, produits d'hygiène et autres (cellulose moulée, bâtiments...). Les vieux papiers peuvent également emballer les œufs ou isoler nos maisons.





Les gains du recyclage

En augmentant la quantité et améliorant la qualité des papiers collectés, nous contribuons à préserver l'environnement par l'accomplissement de gains écologiques :

- la fabrication d'une tonne de vieux papiers recyclée, c'est
 - => 17 arbres préservés
 - => 3 fois moins d'énergie utilisée
 - => 3 fois moins d'eau
 - => 300 kg de CO2 évités
- En apport volontaire, la collecte du papier c'est seulement 1 camion, soit 13 000 km/an
- En porte à porte, la collecte hebdomadaire mobilise 14 camions qui parcourent 193 079 km/an

La collecte des vieux papiers déposés dans les bornes d'apport volontaire permet aussi au SICTOM d'optimiser ses coûts de gestion :

- => la collecte des bornes ne coûte rien au Syndicat, car elle est intégralement prise en charge (y compris le coût du traitement du papier) par le prestataire (la SOPREC) qui la réalise,
- => alors que la collecte porte à porte coûte 377,75€ HT la tonne (coût augmenté par ailleurs du traitement des papiers souillés et du transport vers le centre de traitement de papier).

A GAGNER ?

- 3000 euros de dotation pour les caisses des écoles,
- 40 places pour une journée découverte du recyclage papier (voyage en car, visite d'un centre de tri, repas de midi et visite d'une papèterie).

Les Gagnants :

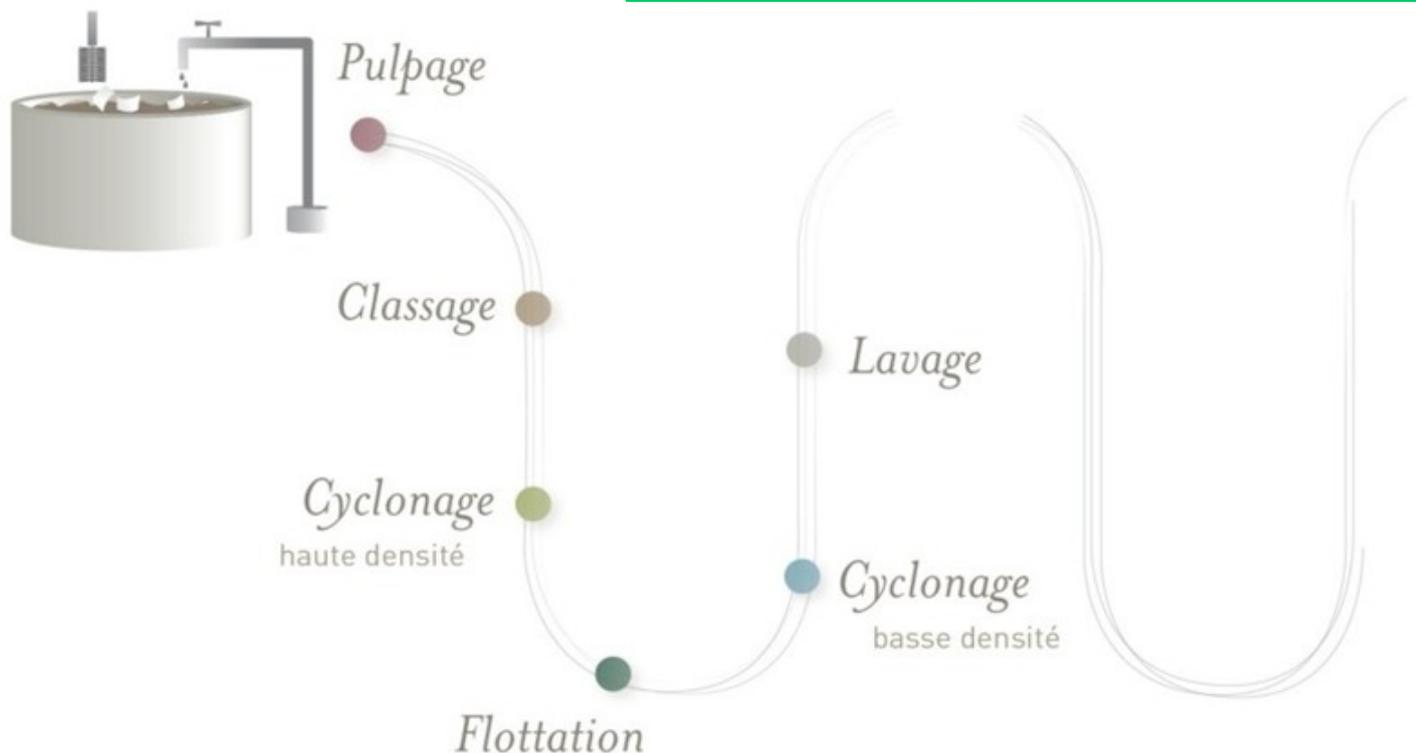


- Dotation à la caisse des écoles
Les trois communes qui auront obtenu le ratio le plus élevé de poids de papier collecté par habitant au cumul des 4 mois de cette opération seront déclarées gagnantes de ce Jeu-Concours.
Une dotation totale de 3 000€ est attribuée pour ce jeu-concours. Elle sera répartie en 3 lots : 1 500€, 1 000€ et 500€.
- Journée découverte de recyclage du papier
Un tirage au sort des candidats préalablement inscrits sur le site du SICTOM du Hurepoix : <http://www.sictom-du-hurepoix.fr/> déterminera les 40 participants à ce voyage.

Le processus du recyclage se décompose en deux grandes étapes : la transformation des vieux papiers en pâte et la dépollution-nettoyage-affinage de la pâte.

Les principes du recyclage du papier

Dans la filière graphique, le procédé de base du recyclage est appelé « boucle ». Elle se présente ainsi :



Pour augmenter la qualité du papier, on fait se succéder plusieurs boucles.

La transformation de la pâte

Appelé trituration ou pulpage, le principe de cette étape est de rompre les liaisons unissant les fibres de cellulose entre elles et d'en séparer les principaux éléments polluants (plastiques, métaux...). L'opération se déroule dans un pulpeur. Il en existe deux sortes : les pulpeurs verticaux fonctionnant de manière discontinue et les pulpeurs horizontaux fonctionnant en flux continu. Les vieux papiers sont mélangés à l'eau et quelques adjuvants, puis triturés. Le but est de séparer les fibres, en prenant soin toutefois de ne pas fractionner les impuretés dans les étapes suivantes du process.

La dépollution-nettoyage de la pâte

Ces opérations d'élimination des impuretés se font grâce à des outils de classage (ou filtrage) et de cyclonage. D'une part, le classage permet de séparer les impuretés en fonction de leur taille, d'autre part, les hydrocyclones permettent de séparer les éléments en fonction de leur densité. Grâce au cyclonage, la matière est mise en rotation rapide, les éléments les plus denses se plaçant en périphérie et les moins denses au centre. La pâte à papier est ainsi débarrassée de ses impuretés.

Les élus du SICTOM du Hurepoix ont validé à l'unanimité, l'instauration d'un règlement regroupant l'ensemble des dispositions encadrant les collectes, mais aussi la mise à jour du règlement garantissant le bon fonctionnement de nos déchetteries.

Toutes ces prescriptions sont consignées dans 2 règlements distincts, consultables sur le site internet du SICTOM.

Quelques rappels et extraits de ces règlements sont reproduits ci-après :

Horaires de présentation pour la collecte :

- Pour les collectes des ordures ménagères et des emballages s'effectuant le matin, leurs dépôts sur la voie publique doivent se faire la veille au soir après 18h ou avant 5h du matin le jour de la collecte.
- Pour les collectes des ordures ménagères et des emballages s'effectuant l'après midi, leurs dépôts sur la voie publique doivent se faire avant 11h, le jour de la collecte.
- Pour la collecte des déchets verts s'effectuant un après-midi sur deux, leur dépôt sur la voie publique doit se faire avant 11h, le jour de la collecte, et uniquement pendant la période de ramassage.
- Pour la collecte des encombrants s'effectuant à une date définie par le SICTOM du Hurepoix, leur dépôt sur la voie publique doit se faire la veille après 18h, et ce, uniquement, à la date de ramassage.

Les bacs doivent être enlevés, au mieux, juste après la collecte, sinon dans la journée où a eu lieu la collecte.

ATTENTION : *Un bac présenté après les heures de passage du véhicule de collecte ne sera pas collecté. Il devra être présenté à la collecte suivante.*

Accessibilité aux points de collecte

Le ramassage des déchets doit pouvoir se faire sans gêne particulière et les points de collecte doivent toujours rester accessibles aux camions de collecte.

En cas de stationnement gênant pour le service de collecte ou non autorisé d'un véhicule sur la voie publique, le SICTOM du Hurepoix pourra faire appel aux autorités en charge de l'application du Code de la route qui prendront toutes les mesures nécessaires pour permettre le passage du véhicule de collecte.

ATTENTION : *Aucun rattrapage de collecte ne sera réalisé dans le cas d'un véhicule gênant.*

Concernant les obstacles le long des voies de circulation, les arbres et les haies, doivent être correctement élagués par ceux-ci de manière à permettre le passage du véhicule de collecte.

Les enseignes, les stores, les avancées de toit, les terrasses de café, les étalages ne doivent pas gêner la mise en place des bacs roulants ainsi que le passage du véhicule de ramassage.

Fréquence et planning de collecte

La collecte des ordures ménagères s'organise en porte à porte selon une fréquence hebdomadaire sauf pour les hyper centres d'Arpajon, de Dourdan et pour les centres de Limours, de Saint Chéron, ainsi que pour les collectifs de plus de 30 logements ou les redevances spéciales.

La collecte des emballages s'organise en porte à porte selon une fréquence hebdomadaire.

La collecte des déchets verts s'organise en porte à porte tous les 15 jours et durant 40 semaines dans l'année (de mars à novembre), soit 20 semaines paires et 20 semaines impaires.

La collecte des encombrants s'organise en porte à porte selon une date définie par le SICTOM du Hurepoix et selon la fréquence suivante :

- 1 collecte/an pour les communes de – 3000 hab.
- 2 collectes/an pour les communes de 3000 à 5000 hab.
- 3 collectes/an pour les communes de + 5000 hab.

La collecte des papiers et du verre se fait en point d'apport volontaire.

Le SICTOM du Hurepoix met à disposition en Mairie, au siège du SICTOM et sur son site internet un calendrier de collecte par commune récapitulant l'ensemble des jours de collecte par type de déchets.

Lorsqu'un jour férié est compris dans la semaine, une collecte de remplacement sera organisée. Le SICTOM du Hurepoix assure le relais de l'information auprès de ses communes adhérentes et des usagers via son site internet et sa newsletter.

ATTENTION : *Est considéré comme jour férié non collecté et donc remplacé :*

- Le 1er janvier

- Le 1er mai

- Le 25 décembre

Il est interdit (articles L 541-3, L 541-22, L 541-24, L 211-1 du Code de l'Environnement) :

- d'abandonner des déchets. Est considéré comme un abandon tout acte tendant, sous le couvert d'une cession à titre gratuit ou onéreux, à soustraire son auteur aux prescriptions de la réglementation,
- de brûler des déchets à l'air libre,
- de mélanger certains déchets (ainsi les huiles usagées, les PCB, les fluides frigorigènes, les piles, les pneumatiques, les déchets d'emballages doivent être séparés des autres catégories de déchets),
- d'enfouir des déchets non ultimes,
- de déverser, laisser écouler, rejeter, déposer des matières susceptibles de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux et la pollution des sols.
- de déverser, laisser écouler, rejeter dans les égouts un déchet qui peut perturber le fonctionnement du réseau d'assainissement ou de la station d'épuration ou présenter un risque pour le personnel d'assainissement.

Une amende de 2 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros est encourue (articles R 632-1 et 635-8 du Code Pénal)

Il est interdit (articles R 632-1 et 635-8 du Code Pénal) :

De déposer, d'abandonner ou de jeter en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, des déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit.

Une amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe ou de 5^{ème} classe peut être encourue. De plus, il peut y avoir la confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Pour les Déchets Verts (couvercle bordeaux) :

Acceptation aux seuls conteneurs suivants :

- Conteneurs normalisés (EN 840) à roulettes de 120l ou 240l maximum
- Sacs biodégradables papier (sans dépasser 20 kg)
- Fagots liés avec au maximum des branches de 10 cm de diamètre et 1,5 m de longueur

Ne seront pas collectés les Déchets Verts présentés :

- En vrac
- Dans tous autres conteneurs que ceux autorisés

Attention, afin d'éviter tous problèmes de collecte, veillez à respecter ce code couleur lors de l'achat de vos conteneurs :

Ordures ménagères : Gris
Emballages et papier : Jaune
Déchets végétaux : Bordeaux



La caisse orange prend sa retraite

Elles ont fait leur apparition dans nos foyers dans le courant de l'année 1994. A cette période le SICTOM du Hurepoix était l'un des premiers syndicats de France à se mettre au tri sélectif.

De tous les contenants possibles, c'est la caisse qui s'était alors imposée. Légère et intégralement ouverte, la caisse facilitait à la fois la collecte, mais aussi le contrôle des agents de collecte qui vérifiaient ainsi d'un seul coup d'oeil l'ensemble de son contenu. Mais certaines des qualités que nous lui trouvions alors se sont révélées être sur le long terme des inconvénients.

En effet, ces caissettes prennent l'eau. Dès qu'il pleut le carton est mouillé et n'est plus recyclable et quand le vent se lève les plastiques et autres emballages s'envolent... Il fallait moderniser cette collecte devenue incontournable dans notre quotidien. Voilà pourquoi, le SICTOM, relayé par certaines municipalités volontaires, vous a proposé de venir échanger gratuitement votre caisse orange par un conteneur à couvercle jaune dont près de 22 800 exemplaires ont été distribués depuis 3 ans. Mais il reste encore des caissettes orange en circulation.



Les caissettes orange ne seront plus collectées au 1^{er} janvier 2013.



Désormais, vos emballages devront être jetés dans un conteneur à couvercle jaune. Au SICTOM (6, rue du Buisson Rondeau 91650 BREUILLET – face au Carrefour Market, derrière Weldom) l'échange est gratuit sur présentation d'un justificatif de domicile et restitution de l'ancienne caisse.

Attention : pas de collecte (d'ordures ménagères, ni d'emballages) le mardi 25 décembre 2012 et le mardi 1er janvier 2013, cependant des collectes de remplacement seront planifiées.

Fermeture annuelle de la déchetterie:

du dimanche 23 décembre 2012 au mercredi 2 janvier 2013.

"Déchets Végétaux"

Reprise de collecte début mars 2013

Retrouvez les collectes de remplacement pour votre commune sur le site Internet du SICTOM :
Déchetteries fermées



Rendez vos bouchons utiles!

L'association reconnue d'Intérêt Général « Les Bouchons D'Amour », créée en 2001 par l'humoriste Jean-Marie Bigard, dont il est le parrain aujourd'hui, récolte, à l'échelle nationale, les bouchons en plastique afin d'acquérir des fauteuils roulants et autre matériel destinés aux handicapés. Une démarche solidaire et citoyenne dont on vous explique le fonctionnement, pour qu'à votre tour, vous rejoigniez le mouvement.

Le principe de cette association est de récupérer des bouchons en plastique afin de les recycler et de les revendre à une société spécialisée dans la production et la commercialisation de matières plastiques industrielles.

Objet de l'Association

En France, la vente des bouchons finance et

permet :

- l'acquisition de matériel pour des enfants handicapés moteurs et sportifs handicapés.
- d'améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap
- d'aider des opérations humanitaires de façon ponctuelle

N'oublions pas également : collecter les bouchons permet aussi, en plus du but humanitaire, de protéger l'environnement.

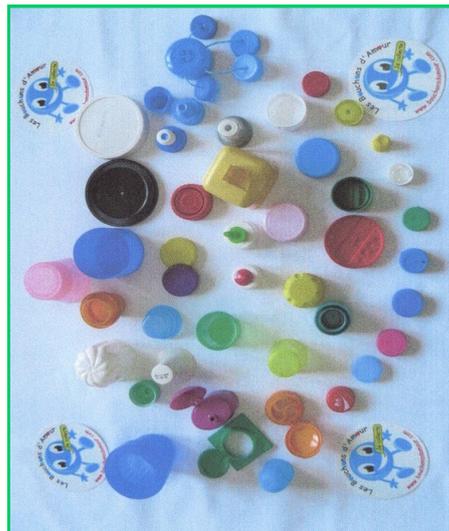
Revenus

Vente de **BOUCHONS PLASTIQUES DE BOUTEILLES DE BOISSONS** : EAUX, SODAS, LAIT etc... collectés dans la France entière, à un fabricant de palettes plastiques recyclables.

15 € collectés = 15 € redistribués

Les bons bouchons à collecter :

- les bouchons alimentaires : eau, lait soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...
- les bouchons ménagers : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...
- les bouchons de cosmétiques : déodorants, laque, parfum...
- les bouchons de produits d'hygiène : dentifrice, shampooing, produits douche...
- les couvercles en plastique : chocolat et café en poudre, moutarde...
- divers : les boîtes de pellicules photos,



Voici quelques chiffres utiles :

- ▶ 1 tonne de bouchons était payée 210€ au 1er février 2011
- ▶ 1 fauteuil coûte ~ 3000€

Une fois ces chiffres en tête, voici tout ce que l'on peut calculer :

1 fauteuil coûte minimum :

- ▶ 3.000€
- ▶ 14 tonnes de bouchons
- ▶ 7980 000 bouchons
- ▶ 1 tonne contient (en moyenne) 570.000 bouchons
- ▶ 1 bouchon rapporte en moyenne : 0.000369€

Ces bouchons sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Cependant, ils peuvent être mis après enlèvement de l'élément interdit. A noter que la colle utilisée par les fabricants est à base d'hévéa, ce qui est tout à fait compatible avec le recyclage.

ATTENTION : les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre.

Site internet : www.bouchonsdamour.com

Qui collecte ? :

L'association organise la collecte de bouchons en plastique grâce au concours de bénévoles.

Tout le monde collecte et partout : hôpitaux, bureaux, maisons de retraite, stades, écoles, déchetteries, campings, grandes surfaces, fêtes, manifestations sportives, etc...

Cela se fait avec l'aide des clubs de bienfaisance, associations sportives, municipalités, restaurants, conseils municipaux d'enfants, centres aérés, etc...

Dans les écoles, les enfants participent aussi à cette collecte dans le cadre de la formation à la Citoyenneté.

Ensuite, ces bouchons sont triés, conditionnés en sacs poubelle de 100 litres et plus, et rejoignent les dépôts. Le quota atteint, chaque dépôt a la responsabilité de faire partir un camion vers l'usine de recyclage.

Collecte nationale totale depuis mai 2005 : 10478,580 Tonnes au 30 Septembre 2012.

Collecte Septembre 2012 : 186,870 tonnes

Grâce à vous tous, les subventions accordées à la Fédération Française Handi-Port de janvier 2000 à l'année 2012 (en cours) est de 514 060€ pour 244 dossiers.

DETAIL DES SUBVENTIONS ACCORDEES : <http://www.bouchonsdamour.com/bouchons.htm>

La municipalité de Courson - Monteloup continue sa participation à la collecte des « bouchons d'Amour ».

Vous pouvez déposer votre collecte au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Merci à tous pour votre participation.



Collecte en sacs de 100 litres



Hangar 2000m² pour stocker les sacs



Transport des sacs jusqu'à l'usine



Tapis roulant emmenant les bouchons dans un broyeur



Les bouchons entrent dans le broyeur



Paillettes de bouchons sortant du broyeur



Les bouchons broyés sont fondus à haute température et arrivent dans des moules



Les palettes produites (eh oui ! ce sont vos bouchons !).

Virus saisonniers de l'hiver : comprendre et agir

Quels sont les virus saisonniers de l'hiver, de retour chaque année ?

Les virus respiratoires : responsables de rhumes, rhinopharyngites, gripes saisonnières, bronchites et bronchiolites chez l'enfant.

-la grippe dite « saisonnière »

L'épidémie de grippe saisonnière survient chaque année en France entre les mois de novembre et d'avril. Elle dure en moyenne 9 semaines. Environ 2,5 millions de personnes sont concernées chaque année en France. La mortalité imputable à la grippe saisonnière concerne essentiellement les sujets âgés (plus de 90 % des décès liés à la grippe surviennent chez des personnes de 65 ans et plus). La mortalité de la grippe saisonnière est évaluée à environ 4 000 à 6 000 décès chaque année (Données InVS).

-Bronchiolite :

Chaque hiver, près de 30 % des enfants de moins de 2 ans sont affectés par la bronchiolite. Cette infection respiratoire des petites bronches est due à un virus respiratoire très répandu et très contagieux. Cette épidémie saisonnière, potentiellement grave pour les nourrissons, débute généralement mi-octobre et se termine à la fin de l'hiver avec un pic durant le mois de décembre.

Des précautions pour limiter la transmission du virus :

Le virus se transmet lors des éternuements, de la toux, par les mains et les objets souillés par une personne infectée. Le rhume de l'enfant et de l'adulte peut être à l'origine d'une bronchiolite chez le nourrisson.

La bronchiolite débute généralement par un simple rhume et une toux, puis l'enfant est gêné pour respirer et il peut présenter des difficultés pour boire et manger. Les quintes de toux sont très fréquentes et peuvent s'accompagner de sifflements.

En cas de signes de bronchiolite, il faut rapidement contacter votre médecin qui confirmera le diagnostic.

Les virus responsables de gastro-entérites, avec pour risque principal la déshydratation des nourrissons et des jeunes enfants.

Une gastro-entérite est une infection inflammatoire du système digestif pouvant entraîner des nausées, des vomissements, des crampes abdominales, de la diarrhée, ainsi que de la déshydratation, de la fièvre et des céphalées (maux de tête). Dans la majorité des cas, elle est causée par une infection virale.

Chez les nourrissons et les jeunes enfants, elle peut provoquer une diarrhée aiguë, susceptible de conduire à une déshydratation, qui en constitue le principal danger.

Pour éviter et traiter la déshydratation, voici trois conseils simples à mettre en application :

Proposez à votre enfant de boire une solution de réhydratation orale (SRO), à volonté, et au début plusieurs fois par heure. S'il vomit, rafraîchissez la solution et faites-lui en boire à petites gorgées. Pensez à toujours avoir des sachets de SRO avec vous afin de pouvoir réagir rapidement. Ils sont disponibles en pharmacie sans ordonnance et remboursés par l'Assurance maladie sur prescription jusqu'aux cinq ans de l'enfant.

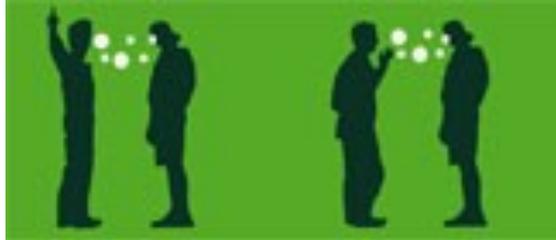
Proposez régulièrement à votre enfant de manger des aliments qu'il apprécie particulièrement ou poursuivez les tétées si vous l'allaitez.

Surveillez votre enfant jusqu'à la fin de la diarrhée en prenant sa température, en surveillant le nombre de selles, de vomissements, la quantité de solutions de réhydratation ou d'aliments consommés. Soyez très attentif à son comportement et à l'évolution de la maladie : s'il n'est pas comme d'habitude, ou si les symptômes persistent, contactez son médecin.

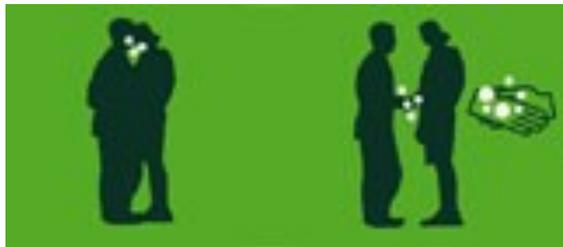
Et en prévention, n'oubliez pas de vous **laver soigneusement les mains** avant et après vous être occupé de votre enfant. <http://www.inpes.sante.fr/70000/cp/10/cp101029.asp>

La transmission des virus saisonniers de l'hiver se fait :

- par les gouttelettes chargées de virus émises lors de **toux**, d'**éternuements** (elles restent en suspension dans l'air) ou par les **postillons et la salive** de personnes infectées ;



- par le contact direct des mains **d'une personne infectée à une autre personne** (par exemple en serrant la main) ou par le contact d'**objets** (jouets, doudous, tétines, boutons d'ascenseur, couverts, etc.) **contaminés** par une personne malade ;



par l'air, surtout lorsqu'une personne malade occupe une pièce fermée (chambre, salle d'attente, etc.).

Comment se protéger et protéger son entourage ?

Adopter les « gestes barrières »

Lavage des mains

Pour limiter la diffusion des germes et peut être éviter de passer quelques jours au fond du lit avec de la fièvre, quelques gestes simples de prévention doivent être adoptés comme le lavage des mains plusieurs fois dans la journée, surtout si l'on s'occupe d'enfants et de personnes âgées, qui sont plus vulnérables. Ce geste est indispensable après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, après avoir rendu visite à une personne malade, après chaque sortie à l'extérieur et bien sûr avant de préparer les repas, de les servir ou de les prendre. Pour un bon lavage des mains, on conseille d'utiliser un savon liquide (le pain de savon n'est pas aussi hygiénique car il reste humide) pendant trente secondes et de ne pas oublier de frotter les ongles et le bout des doigts, la paume et l'extérieur des mains, les jointures des doigts et les poignets. Le séchage doit se faire avec une serviette propre ou à l'air libre. Une solution hydro alcoolique peut aussi remplacer le savon.

Mouchoir en papier

Se couvrir la bouche dès que l'on tousse, éternue ou crache (dans sa manche ou dans un mouchoir à usage unique) est un bon préalable qu'il faut également transmettre aux enfants. De même que l'utilisation d'un mouchoir en papier à jeter dans une poubelle fermée tout de suite après usage et le lavage des mains ensuite.

Port du masque

Si l'on est malade, un masque chirurgical (que vous trouverez à acheter en pharmacie) permettra d'éviter la diffusion des microbes. En effet, en cas de toux ou d'éternuements, par exemple, des milliers de particules infectieuses contaminent l'air de toute une pièce non aérée pour plusieurs heures. Bien noué derrière la tête, moulé sur la racine du nez et abaissé sous le menton, le masque limitera les risques de transmission du virus. Il faut se laver les mains avant de le manipuler, le changer toutes les 4 heures ou dès qu'il est mouillé, ne pas le réutiliser et le jeter dans une poubelle couverte avant de se laver les mains.

Éviter...

Enfin il faut éviter de serrer les mains, d'embrasser, de partager ses effets personnels (couverts, verre, brosse à dent, serviette de toilette...), éviter les lieux très fréquentés (centres commerciaux, transports en commun) et éviter si possible d'y emmener les nourrissons et les enfants.

Aérer

Enfin, pensez à aérer votre logement chaque jour pour renouveler l'air.

http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/virus_saisonnier_hiver/index.asp

Association Loi 1901 fondée en 1923 reconnue d'utilité publique
Notre association regroupe les Combattants de 1939-1945,
d'Indochine, d'AFN, les OPEX, les Soldats de France (appelés
du Service Militaire), les sympathisants et sympathisantes.

Nos buts:

- Défense des anciens combattants et de leur famille
- Démarches en vue de l'obtention de la carte et de la pension de retraite du combattant
- Soutien et défense morale de nos camarades
- Solidarité avec nos camarades combattant hors de France (OPEX)
- Soutien aux Forces Armées Françaises
- Promotion de l'esprit de défense

Nos activités:

- Participation à toutes les cérémonies patriotiques
- Sorties à thème pour nos adhérents, leur famille et les sympathisants
- Conférences et expositions
- Maintien des liens unissant l'Armée et la Nation

Pour nous contacter:

Clifford GIBLIN : **01.64.91.13.92** ou **06.17.52.57.81**
cliffordgiblin@free.fr <http://unc.limours.free.fr>

Charles de BEL-AIR : **01.69.94.99.10**
debelair.ch@dbmail.com

L'Entente Sportive de Marcoussis



L'Entente Sportive Marcoussis –
Limours, Rugby féminin
(LIMARDANTES) recrute joueuses
pour la saison 2012 – 2013.

Les entrainements ont lieu :

Le mercredi de 20h à 22h au stade
de Villarceaux à Nozay (91)

Le vendredi de 20h à 22h au stade
du Moulin à Marcoussis (91)

Les matches ont lieux tous les 15

jours environ et nous recevons nos matches au Stade de l'Étang Neuf à Marcoussis.

L'équipe évolue en Fédérale 2, championnat de rugby à XV
ainsi qu'au rugby à VII.

Notre palmarès : Championne IDF 2010 et 2011 à XII / Vice
championne de France 2011 à XII / Championne IDF à VII en
2012.

Nous évoluons depuis l'an passé en Fédérale 2 à XV.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou pour tout renseignement,
vous pouvez contacter :

- Olivier CHAPERON (coach) par téléphone 06 81 30 50 73 ou
par mail : olivier.chaperon@gmail.com ou

- Séverine HEREA (joueuse et dirigeante) au 06 83 82 60 71
ou par mail : s.herea@laposte.net

A bientôt, les Limardantes.

Une association qui œuvre pour l'écologie

L'association « Nature et Citoyenneté » a été créée
à Courson-Monteloup en 1997 à l'initiative d'un
groupe de Montelupins avec pour objet la défense
et l'amélioration du cadre de vie rural et résidentiel.

L'association est entièrement et uniquement consacrée
aux habitants de Courson-Monteloup. Elle a
fait le choix de s'investir localement en recrutant des
membres résidant sur Courson-Monteloup. Elle
compte une vingtaine de sympathisants et d'adhérents.

Ses moyens d'action sont notamment des newsletters
ou réunions d'information pour favoriser la
concertation avec la population dans le cadre de
futurs projets, modification du PLU, des interventions
auprès des autorités compétentes...

Un bulletin d'information ou newsletter est adressé
aux membres de l'association à jour de leur cotisation
annuelle, actuellement de cinq euros.

« Nature et Citoyenneté » s'est fortement impliquée
dans plusieurs dossiers :

- dès 1997 sur le projet de création d'une zone
artisanale à la périphérie du bourg,

- sur un projet d'épandage de boues sur des terres
agricoles de notre commune et de communes voisines,

- sur les nuisances aériennes provoquées par les
avions qui survolent notre commune,

- sur les épandages de produits phytosanitaires sur
les terres agricoles à proximité immédiate du bourg.

« Nature et Citoyenneté » est une force de proposition,
non d'opposition.

« Nature et Citoyenneté » est une association purement
locale œuvrant dans un esprit de concertation
ouverte et constructive avec l'équipe municipale, la
CCPL et toutes les bonnes volontés. Nous participons
à toutes les réunions en relation avec les buts
de l'association.

Bureau de l'association :
Charles de BEL-AIR, président, 23 rue des Grandes
Bornes

Josef KAISER, vice-président, 9 chemin du Pressoir

Arnaud ROUILLE, secrétaire, 37 rue du Parc

Pour nous contacter:

e-mail : debelair.ch@dbmail.com

L'A.S.C.M. débute sa troisième réelle saison d'existence pleine d'envie, de projets et de motivation.

En effet les forums des associations de septembre ont confirmé la progression régulière des effectifs. Nous comptons désormais dans nos rangs plus de 50 adhérents répartis de manière équivalente entre l'école de VTT et les adultes randonneurs du dimanche matin.

Nos 25 jeunes dont la moitié de néophytes représentent un ensemble homogène et prometteur. Pour ceux qui le souhaiteront, ils pourront participer aux manches du challenge régional « vélo jeunes » auquel nous nous sommes associés et qui a pour but de faire découvrir les différentes disciplines du vélo en toute convivialité.

Pour encadrer dignement ces jeunes gens, l'association a organisé dans la commune au début du mois de septembre une formation d'animateur sous l'égide de sa fédération l'UFOLEP. Cette session nous a permis à moyen terme de disposer de 4 animateurs brevetés supplémentaires.

De même, afin d'avoir les réactions appropriées en cas de chute ou de blessure en randonnée ou en encadrement jeunes, une formation de premier secours (PSC1) a eu lieu le 13 octobre dernier au profit de nos adhérents.

Nous avons tenu le 12 octobre à 20h30 notre assemblée générale. Celle-ci a été l'occasion de retracer les événements de la saison passée et de présenter nos orientations futures.

Enfin, nous avons poursuivi notre participation active au succès des « Foulées de Courson » en tant que bénévoles ou sportifs participants.

Nous rappelons à tous qu'il n'est pas trop tard pour adhérer à l'A.S.C.M. Le coût des cotisations cette année s'élève à 80 euros pour les jeunes, 65 euros pour les randonneurs adultes et 100 euros pour les compétiteurs.



Le forfait Navigo utilisé par les Franciliens qui empruntent les transports en commun est désormais dézonné (depuis le 1^{er} septembre dernier) les week-ends (du vendredi minuit au dimanche minuit) et jours fériés (de minuit à minuit).

Le dézonnage (autrement dit la possibilité pour un usager d'aller partout en Ile-de-France quel que soit son abonnement) intéresse près de 3 millions d'abonnés du passe Navigo qui peuvent maintenant utiliser les transports en commun au-delà des zones de validité de leur forfait. Historiquement, les transports franciliens ont été conçus dans la seule logique de déplacements domicile-travail.

Or un voyageur sur cinq les utilise déjà pour d'autres motifs. Le « métro-boulot » tant décrié va sortir de son train-train : le dézonnage devenu effectif le week-end devrait permettre aux Franciliens d'optimiser leur temps libre et leur espace loisirs. En Ile-de-France, l'offre de transports et celle des loisirs vont pouvoir converger vers l'adéquation tant souhaitée par les acteurs du tourisme. Les professionnels des secteurs du tourisme, de la culture et des loisirs intègrent déjà cet argument de vente dans leur stratégie commerciale : « Venez au musée en transport en commun en profitant du dézonnage du Navigo ».

Toutefois, une révolution culturelle sera nécessaire dans l'esprit des Franciliens pour qui la voiture est inhérente aux sorties du week-end et le RER, associé au travail. Le journal du Conseil Régional rapporte que lors du premier week-end « dézonné », 100 000 déplacements supplémentaires avec Navigo ont tout de même été enregistrés et, selon son sondage, près des deux tiers des abonnés Navigo envisagent de profiter du dézonnage pour multiplier les escapades en terre francilienne...

En outre, d'ici à la fin de l'année, sera instauré le « complément de parcours ». Cette nouvelle mesure tarifaire, qui s'ajoutera au dézonnage le week-end, permettra aux voyageurs, lors d'un trajet en dehors des limites de leur forfait, de ne payer que le supplément et non l'intégralité d'un billet comme actuellement.

Pour en savoir + :

www.iledefrance.fr

www.stif.info

www.vianavigo.com

www.nouveau-paris-ile-de-france.fr





Le Tennis Club de Courson-Monteloup (TCCM) a été fondé en 1984.

Le terrain de Tennis est idéalement situé proche des bois et du château de Courson-Monteloup.

Sa situation géographique privilégiée, vous permettra de jouer en toute tranquillité dans un cadre agréable.

Notre club compte plus de 40 joueurs montelupins.

Comité de direction :

Président : Bernard Guedon
Vice-Président : Joseph Vicardi
Secrétaire : Arnaud Rouillé
Trésorier : Christian Chusseau

Pour les enfants :

Le TCCM prête sur demande, gracieusement, le cours de Tennis aux enfants :

- de la garderie de Courson-Monteloup,
- de l'école de Courson,

- du centre de loisirs de la Communauté de communes,

dans le cadre de leurs activités sportives, à condition qu'ils soient accompagnés et sous la responsabilité, d'agents mandatés par la commune ou Communauté de communes ou éducation nationale.

Tournoi de Tennis :

Nous vous proposerons une nouvelle date au printemps.

TCCM et action sociale :

Le TCCM s'associe à l'opération« Balle Jaune ».

Vous trouverez un collecteur de balles sur le terrain de tennis dans les prochains jours.

Depuis 2008, l'opération Balle Jaune, permet de recycler les balles de tennis usagées pour les transformer en sols sportifs.



Elle a permis, en 2012, de collecter 1 100 000 balles de tennis usagées.

Grâce à cette initiative, treize sols sportifs ont été réalisés à ce jour et offerts à des organismes à vocation sociale, solidaire et/ou sanitaire, tandis qu'une dizaine de surfaces devraient être réalisées avant l'hiver 2012-2013.

Ce samedi 23 juin, la place de la mairie accueillait les Montelupins et Coursonnais pour célébrer la fête du village, moment festif et convivial devenu incontournable.

Notre DJ habituel était aux commandes de la sono pour animer la soirée, les cuisiniers bénévoles faisaient griller des centaines de saucisses et préparaient la cuisson de dizaines de kilos de frites tandis que barbes à papa et popcorn, très demandés, ravissaient les enfants (et les grands).

A l'instar des années précédentes, un totem en bois (l'édition 2012 était une structure composée de deux pyramides inversées) fut brûlé, à l'occasion de la Saint Jean pour accompagner le solstice d'été et un feu d'artifice final illuminait le ciel montelupin à 23h.

Un vidéoprojecteur avec un grand écran avait même été mis en place pour que les passionnés de foot puissent assister à la défaite de l'équipe de France, en quart de finale de l'euro 2012, face à l'Espagne...

Tous les participants, enfants et parents, dansèrent jusqu'au milieu de la nuit.



Une retraite bien méritée

Tous nos vœux accompagnent Josette, si appréciée par les enfants et leurs parents,. Après 24 ans de bons et loyaux services passés avec bienveillance sur les enfants dont elle avait la garde, Josette a accédé au statut de retraitée pour démarrer une nouvelle vie.



Tout au long de son histoire qui dure depuis plus de 100 ans et grâce aux générations d'automobilistes qui lui ont fait confiance, l'Automobile Club de l'Ouest a mis toute son énergie au service des usagers de la route notamment en participant à la lutte contre les dangers inhérents à la circulation routière et en développant par la connaissance et la formation l'usage des autos et motos.

À ce titre, son action et son expérience lui confèrent force et légitimité dans son rôle de représentation et en font un partenaire incontournable

dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière et les domaines de la prévention et de la formation.

L'ACO est ainsi devenu l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur les grands dossiers de sécurité routière.

L'ACO qui, par sa filiale nationale « Mka Prévention », forme les conducteurs de demain notamment dans les écoles et collèges, est venue le lundi 25 juin dernier, installer à Janvry une piste d'évolution sécurisée et balisée avec tous les équipements, panneaux de signalisation et feux tricolores dont les routes sont habituellement pourvues.

Les élèves des écoles de Janvry et Courson-Monteloup ont pu ainsi bénéficier d'une initiation à la sécurité routière et à la conduite à bord de véhicules électriques mis à leur disposition dans le cadre du « critérium du jeune conducteur ».

Les vainqueurs de cette séquence auront l'occasion de participer aux épreuves finales qui se dérouleront en même temps que les 24h du Mans.

Ce concept d'éducation passe par la découverte et le jeu ; son principe pédagogique permet de :

- comprendre les règles pour les respecter,
- apprendre aux enfants la conduite intelligente, citoyenne et responsable,
- apprivoiser la route de manière ludique.

Nous remercions la municipalité de Janvry qui nous a associés à cette initiative destinée à sensibiliser nos futurs conducteurs, fiers d'avoir conduit un « vrai véhicule ».





Ce mardi 4 septembre 2012, l'école municipale accueillait 65 écoliers, soit 4 de plus que l'année dernière.

Dans son allocution, M. le Maire a souhaité la bienvenue aux six tout petits, inscrits en petite section maternelle qui vont découvrir un monde nouveau : l'école, les maîtresses et leurs nouveaux camarades; il s'agit de Maxime, Cassandre, Louis-Marie, Adam, Thimoté et Faustine. Yanis arrivait en moyenne section.

Une nouvelle élève se présentait en CP : Laura.

Yohan et Marine intégraient le CE2 et Romain le CM1.

Bienvenue également à M. Cottet, nouvel enseignant dont la nomination annonce le début de la parité hommes-femmes qui faisait cruellement défaut dans l'établissement scolaire.

Les anciennes enseignantes demeurent fidèles à leurs postes : Mme Bertrand (la directrice) et Mme Lafage qui confirment à nouveau leur attachement à cette école.

Répartition des élèves : Maternelle : 23 (soit 6-9 et 8 respectivement en petite, moyenne et grande section)
CP : 14; CE1 : 4 ; CE2 : 7 ; CM1 : 10; CM2 : 7

Les enfants ont, par ailleurs, découvert, avec intérêt, une nouvelle aire de jeux mais il leur a fallu patienter quelques semaines avant de l'utiliser dans l'attente de la délivrance tardive de la conformité par le bureau de contrôle.

Cette année, l'école a bénéficié d'un fleurissement exceptionnel : c'était, aux dires de la Directrice, certainement l'école la mieux fleurie de l'Essonne, voire de l'Île de France...



Les membres du Comité des Fêtes, de la Commission Animation de la Municipalité et les Bénévoles du village étaient là, présents avant l'aube, sur la place de la Mairie, ce dimanche 30 septembre, pour accueillir les premiers exposants de la Brocante 2012.

Cette année, le temps s'est montré clément, ce qui a permis aux nombreux visiteurs de chiner à leur guise.

Les stands de restauration rapide ainsi que la buvette ont été bien sollicités, preuve du succès de cette manifestation qui, d'année en année, attire de nombreux et fidèles visiteurs et exposants.



Forum des associations



Chaque association locale a présenté son activité dans le cadre du Forum annuel qui s'est tenu le 8 septembre dans la salle de la mairie : golf, tennis, VTT, tourisme, promenades dans le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse,...



Les revues anglaises spécialisées parlent des Journées des Plantes de Courson comme « l'équivalent français du Chelsea flower show ». Un compliment très élogieux puisque cette exposition de plantes qui se tient à Londres attire en moyenne 150 000 personnes et est réputée comme l'événement du genre le plus important au monde.

En octobre dernier, lors de l'édition automnale de ses Journées des plantes de Courson, le Domaine de Courson a célébré les 30 ans de cet événement coursonnais qui attire annuellement entre 20 000 et 25 000 visiteurs par session.

U n e a f f l u e n c e q u e s e s p r o m o t e u r s n e s o u p ç o n n a i e n t p a s .



Tout a commencé en 1979-1980. Hélène Fustier et son frère Olivier de Nervaux-Loÿs, encouragés par leurs époux respectifs Patrice Fustier et Patricia de Nervaux de Loÿs reprennent le domaine transmis dans la famille depuis 1776. Ils reçoivent l'aide d'un Anglais, Timothy Vaughan, qui les oriente vers l'Angleterre pour replanter des essences à défaut de les trouver en France.

En 1982, l'association des parcs botaniques de France contacte le domaine pour y rassembler ses membres. L'un d'eux préfère vendre ses plantes plutôt que les échanger entre collègues comme il était de tradition d'apporter sa production et repartir avec celles des autres.. Cette initiative est alors suivie par d'autres membres et devant son succès, les familles Fustier/de Nervaux décident en 1983 d'ouvrir la manifestation au public et contactent un journaliste du journal «Le Monde », qui « accepte d'écrire trois lignes sur cette petite kermesse à condition que les organisateurs parviennent à réunir dix exposants sérieux ». Près de 600 personnes accourent à cette fameuse petite kermesse... Voilà comment sont nées les Journées des Plantes de Courson...

En 1993, la prestigieuse Gold Veitch Memorial Medal décernée par la Royal Horticultural Society aux Journées des Plantes de Courson témoigne de l'audience considérable acquise auprès de nos voisins britanniques qui recèlent pourtant les plus beaux jardins d'Europe. Chaque année, deux fois par an, ce sont maintenant 250 exposants venus de France, Belgique, Pays-Bas ou d'Angleterre qui y proposent au public leurs plus beaux spécimens de fleurs et de plantes.

Lors d'une cérémonie qui s'est déroulée dans le château de Courson, le 7 octobre dernier, Patrice Fustier a reçu les insignes de l'Ordre National de la Légion d'Honneur au titre de la défense et de la valorisation du patrimoine végétal. Ainsi que l'a précisé le récipiendaire lui-même, cette distinction récompense les efforts déployés, avec unité et dans l'harmonie, inlassablement et sans faille, par la Communauté Nervaux/Fustier pour avoir hissé les Journées des Plantes de Courson au niveau d'excellence reconnu par tous les professionnels et contribué à la renommée (nationale et internationale) de Courson.



La municipalité renouvelle ses félicitations à la Communauté Fustier / de Nervaux et à leur équipe, en étant sensible au rayonnement médiatique qu'apporte cet événement pour la renommée du village de Courson-Monteloup.



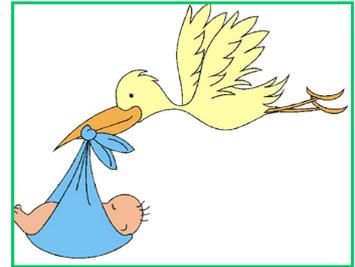
COSTA Raquel née
le 15/07/2012



LECLERE Célia née
le 20/08/2012



RINAUDO Garris né le
20/08/2012.



MATIGNON--NOUAILLE
Pierre né le 22/11/2012

Elles nous ont quittés



Calendrier



Noël des Seniors : samedi 8 décembre 2012

Atelier Foie Gras : samedi 15 décembre 2012

Noël des Enfants : samedi 15 décembre 2012

Galette : samedi 5 janvier 2013

Vœux du Maire : samedi 19 Janvier 2013



Directeur de la publication :
Alain ARTORÉ
Conception maquette:
Isabelle BOUQUETY
Imprimé en Mairie